



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.V.U. D'AGY 9 décembre 2020 à 19h30

PRESENTS : Mme Marie-Paule BAY, MM. Eric MISSILLIER, Cyrille MOIRANT, Philippe SIMONETTI, Anthony TROMBERT, délégués titulaires
M. Olivier NICODEX, Mme Marielle TILLOLOY, délégués suppléants

Approbation du compte rendu de la réunion du Comité syndical du 14 octobre 2020

1. Approbation du règlement intérieur du syndicat

Vu le code général des collectivités territoriales qui prévoit que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-1, 2^{ème} et 3^{ème} alinéa qui stipule que pour l'application des dispositions des articles L. 2121-8, L. 2121-9, L. 2121-19 et L. 2121-22 et L2121-27-1, les établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux règles applicables aux communes de 1 000 habitants et plus, Considérant l'installation du comité syndical lors de sa séance du 22 juin 2020,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Comité syndical qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale,

Vu le projet de règlement intérieur du comité syndical pour le mandat 2020/2026, ci-joint,

Le comité syndical, après en avoir délibéré **APPROUVE** le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération

2. Décision modificative

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il convient de procéder à certains ajustements d'inscriptions budgétaires dans la mesure où certains montants de dépenses n'étaient pas connus de façon précise lors de l'élaboration du budget primitif 2020.

M. le Président propose les modifications suivantes :

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
020	Dépenses imprévues	- 7 000€	021	Virement de sect ^o fonct.	- 7 000€
Total		- 7 000€	Total		- 7 000€

Section de fonctionnement

DEPENSES		
61551	Entretien matériel roulant	+ 7 000€
023	Virement à la section investissement	- 7 000€
Total		0€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré **APPROUVE** les décisions modificatives ci-dessus

3. Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du site nordique d'Agy

M. le Président précise que le projet d'avenant est en cours de rédaction et fera l'objet d'une décision ultérieure.

4. Informations – Questions diverses

Comme il avait été annoncé lors de la précédente réunion du comité syndical, M. le Président, accompagné de M. Anthony TROMBERT ont rencontré des responsables de la société ayant réalisé l'entretien des deux dameuses. Les explications relatives au dépassement des devis initiaux ont été apportées et un geste commercial par le biais d'un avoir au profit du SIVU a été accordé.

Une réflexion destinée à mettre en parfaite adéquation besoins/moyens matériels notamment en matière d'engins de damage et de secours est en cours.

La séance est levée à 20h45

Monsieur le Président

Eric MISSILLIER

